



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

charges locatives

Question écrite n° 27249

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur un projet de décret concernant les charges locatives qui viserait à transférer des dépenses, comprises dans les loyers, sur le poste des charges récupérables sur le locataire (gardiennage, sécurité, télésurveillance, entretien ascenseurs, ...). Il lui demande où en est l'élaboration de ce décret et s'il entend prendre en compte les préoccupations exprimées par les locataires sur cette augmentation de charges qui pourrait atteindre 30 %.

Texte de la réponse

Les propositions du rapport que M. Philippe Pelletier a remis en juin dernier font actuellement l'objet d'une concertation de l'ensemble des partenaires concernés, tant sur l'actualisation de la liste des charges locatives récupérables que sur les dispositions améliorant la transparence de leur gestion et l'information des locataires. C'est après cet examen, qui nécessite plusieurs séances de travail, que les décisions seront prises sur les suites à apporter à ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27249

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8124

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9634